

Legs/donations : Comment anticiper au mieux leur révision ?

Date :

Durée : 2.00 heures

Lieu :

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 300.00 € HT / participant, soit 360.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

La réception d'un legs ou d'une donation peut s'accompagner de charges qui limitent la gestion ou l'usage que vous souhaitez faire de vos biens.

Pour sécuriser vos projets, il est essentiel de comprendre ces contraintes et les moyens juridiques de les réviser.

"Quelles analyses mener pour identifier les charges pouvant affecter un legs ou une donation ?"

"Quels points de vigilance observer avant toute action ?"

"Quels recours judiciaires permettent de réviser les charges et préserver vos projets patrimoniaux ?"

Cette formation vous donnera les clés pour comprendre les risques liés aux charges grevant un legs ou une donation, identifier les conditions de mise en œuvre d'une révision judiciaire et anticiper les démarches nécessaires pour sécuriser vos projets.

Profils des apprenants

- Gestionnaires de patrimoine
- Juristes

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Comprendre quels sont les risques associés aux charges grevant un legs
- Connaître les conditions de la mise en œuvre de la révision judiciaire

Contenu de la formation

- I. Legs/ donations de quoi parle-t-on ?
 - a. Définitions et méthode d'analyse
 - b. Focus sur les points de vigilance au regard de l'intention du donataire/ légataire

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- II. Les conditions de la révision judiciaire
 - a. Conditions posées par le code civil
 - b. Analyse de la jurisprudence
 - c. Mise en œuvre de la procédure et risques encourus
 - d. Retour d'expérience

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - mhpachenlefevre@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - formation@seban-avocat.fr
- Intervenantes : Claire-Marie DUBOIS, Avocate associée - cmdubois@seban-avocat.fr & Clothilde CASTELLARNAU, Avocate à la Cour - ccastellarnau@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

Programme créé le 21 avril 2026 - Version 2